

# NOTE BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE

## COMPTES ADMINISTRATIFS 2023 BUDGETS PRIMITIFS 2024



**CHAVAGNES**  
EN PAILLERS

Envoyé en préfecture le 22/03/2024

Reçu en préfecture le 22/03/2024

Publié le 22/03/2024

ID : 085-218500650-20240318-CA2023\_COMMUNE-BF

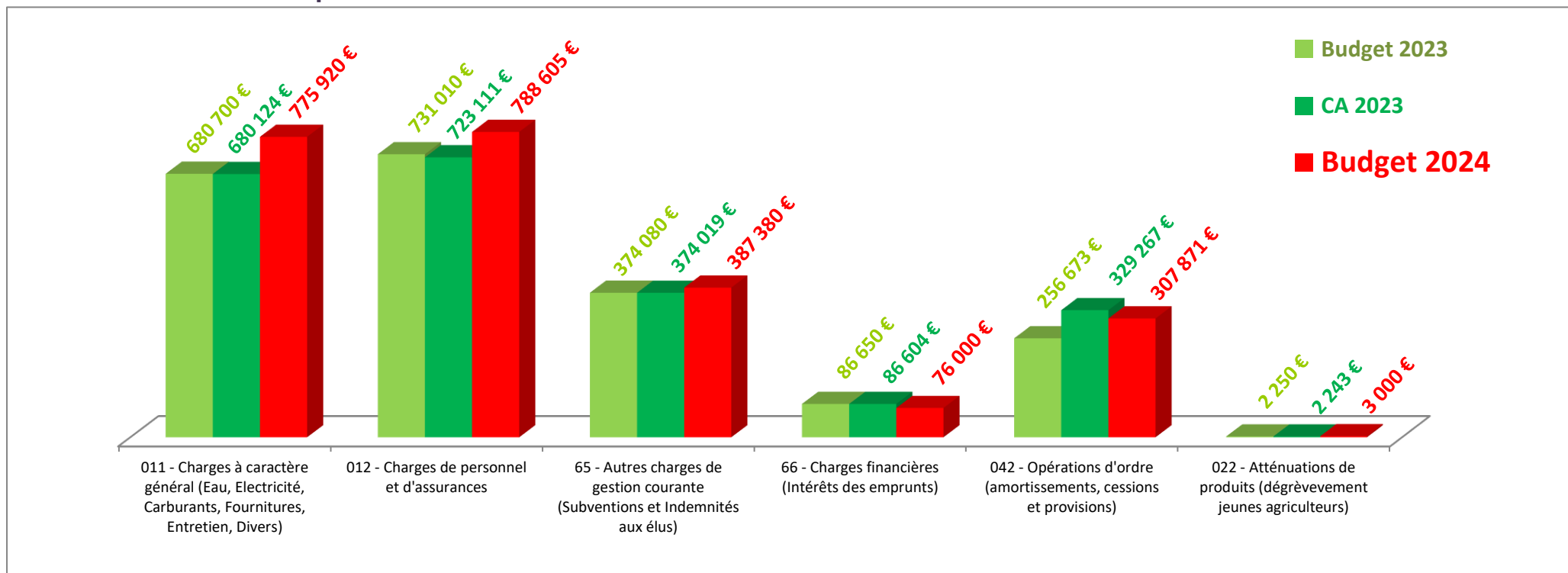
L'article L2313-1 du CGCT dispose :

*« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »*

*Cette note présente donc les principales informations et évolutions concernant les comptes administratifs 2023 et les budgets primitifs 2024 de la commune (budget général et budgets annexes).*

# I. Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement du budget général

- La section de fonctionnement
  - Les dépenses de fonctionnement



La prévision pour les **charges à caractère général** est en hausse de **14,1% en 2024 par rapport au réalisé de 2023**. Cette hausse en 2024 prend en compte :

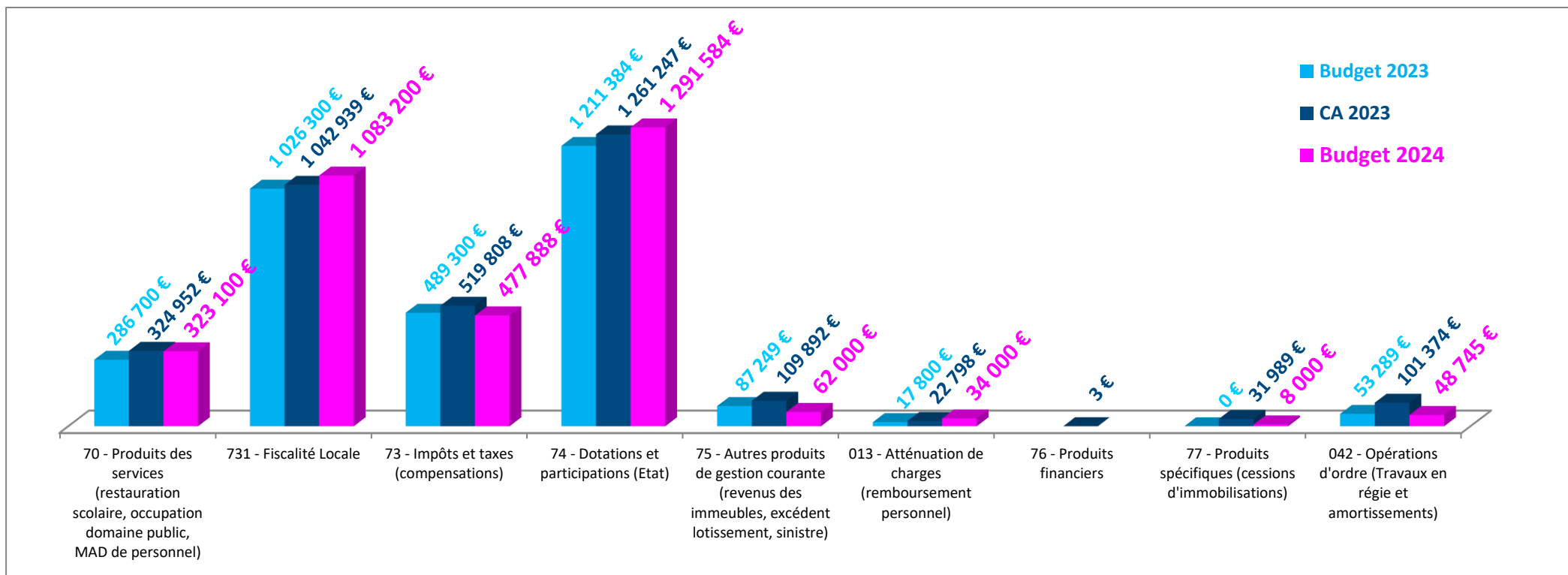
- la **poursuite de l'augmentation des prix de fourniture d'électricité et de gaz** pour les bâtiments communaux,
- la prise en charge de prestations de services **pour la voirie** sur une année entière (débroussaillage et balayage) et **l'entretien des massifs des espaces verts (+ 9 000 €)**,
- des **travaux exceptionnels** sur les bâtiments (désamiantage du Local Aviron dans le cadre du sinistre et l'entretien des chenaux de l'Eglise)
- des **manifestations exceptionnelles** (Floralies, feu d'artifice de la fête d'la brioche),
- la hausse des dépenses concernant la **restauration scolaire**,
- de nouvelles dépenses dans le cadre **d'animations** (quinzaine du harcèlement, rentrée culturelle...)

Concernant les **charges de personnel**, la prévision prend en compte une **progression en 2024 d'environ 9 %** par rapport aux dépenses réalisées 2023.

*Cette progression intègre la revalorisation de 5 points des indices de rémunération au 1er janvier, le remplacement d'un agent en congé maladie, la régularisation de la situation d'un agent en longue maladie, la prise en compte d'un renfort d'effectif pour les services administratifs. De façon exceptionnelle cette année, la prévision intègre également la **rémunération des agents recenseurs** (+13 500 €).*

Les **autres charges de gestion courante** (participations, subventions et indemnités versées aux élus) sont en **hausse de 3,5%** avec notamment la prise en compte d'une subvention exceptionnelle pour la promotion de la commune (organisation de la fête de l'agriculture).

- Les recettes de fonctionnement



Les **produits des services** (restauration scolaire, mise à disposition de personnel) **se stabilisent**.

La **fiscalité reste maîtrisée et adaptée au potentiel fiscal des foyers** avec une revalorisation des bases avec un indice IPCH (*Indice des Prix à la Consommation Harmonisé*) à 3,9% pour 2024. Le dispositif de solidarité en fonctionnement grâce **au pacte financier et fiscal est maintenu** avec une garantie de maintien du niveau du FPIC sur la période 2023-2027 et le versement d'une Dotation de Solidarité Communautaire sur la période (+ 65 988 €).

**Les dotations de l'Etat sont en hausse modérée**, notamment une Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) et la Dotation Nationale de Péréquation (DNP) qui stagnent, mais cependant **atténuées en partie par les dotations de péréquation en augmentation** (DSR Cible).

Des **subventions exceptionnelles** sont également intégrés ; notamment concernant le recensement, la quinzaine du harcèlement ou encore les Floralties.

**Les revenus des immeubles** sont attendus à un niveau équivalent à 2023. La prévision intègre les loyers des locaux actuellement loués (bureaux et logement ancienne poste, îlot du relais, logements au 122 rue de Gaulle).

**Des recettes exceptionnelles** sont intégrées dans la prévision avec le remboursement de l'assurance concernant le sinistre du Local Pétanque pour le désamiantage (+20 000 €).

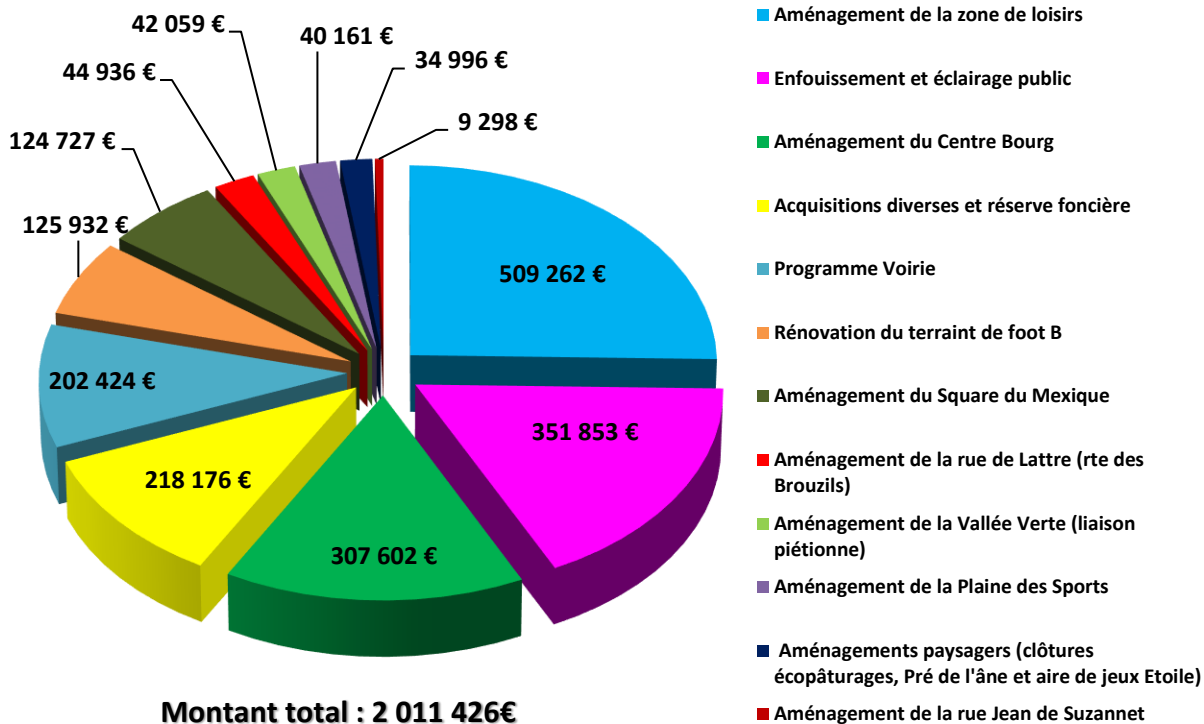
# La section d'investissement

## • Les dépenses d'investissement – Compte administratif 2023

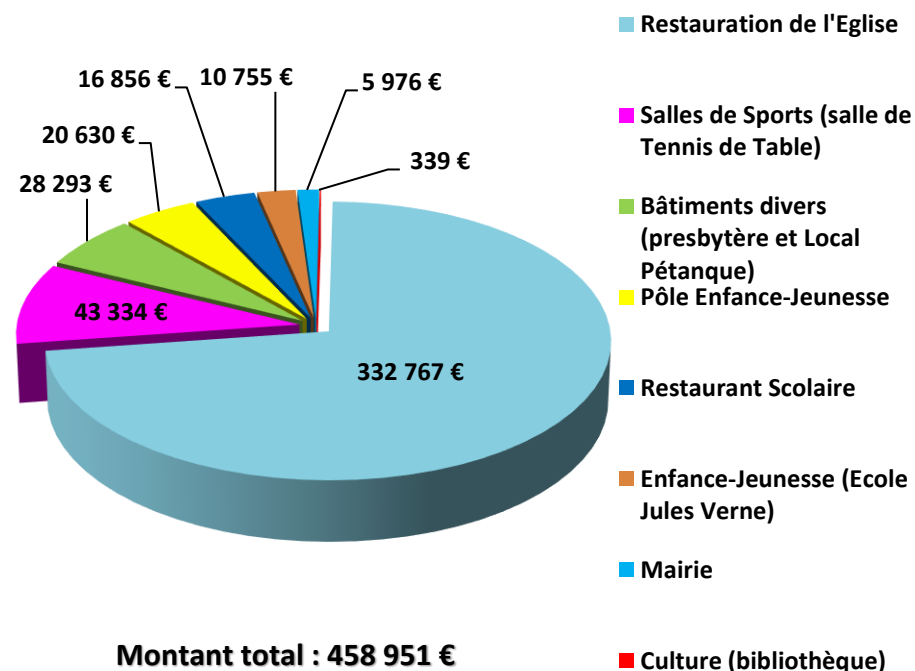
Hors remboursement des emprunts et opérations d'ordre, la commune a réalisé 2 486 233,56 € d'investissements en 2023.

Ces dépenses d'investissement sont détaillées par thématique :

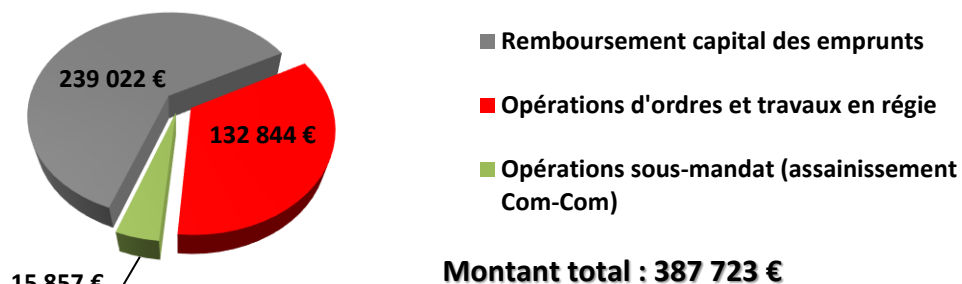
### Développement et Aménagement



### Patrimoine et Bâtiments communaux

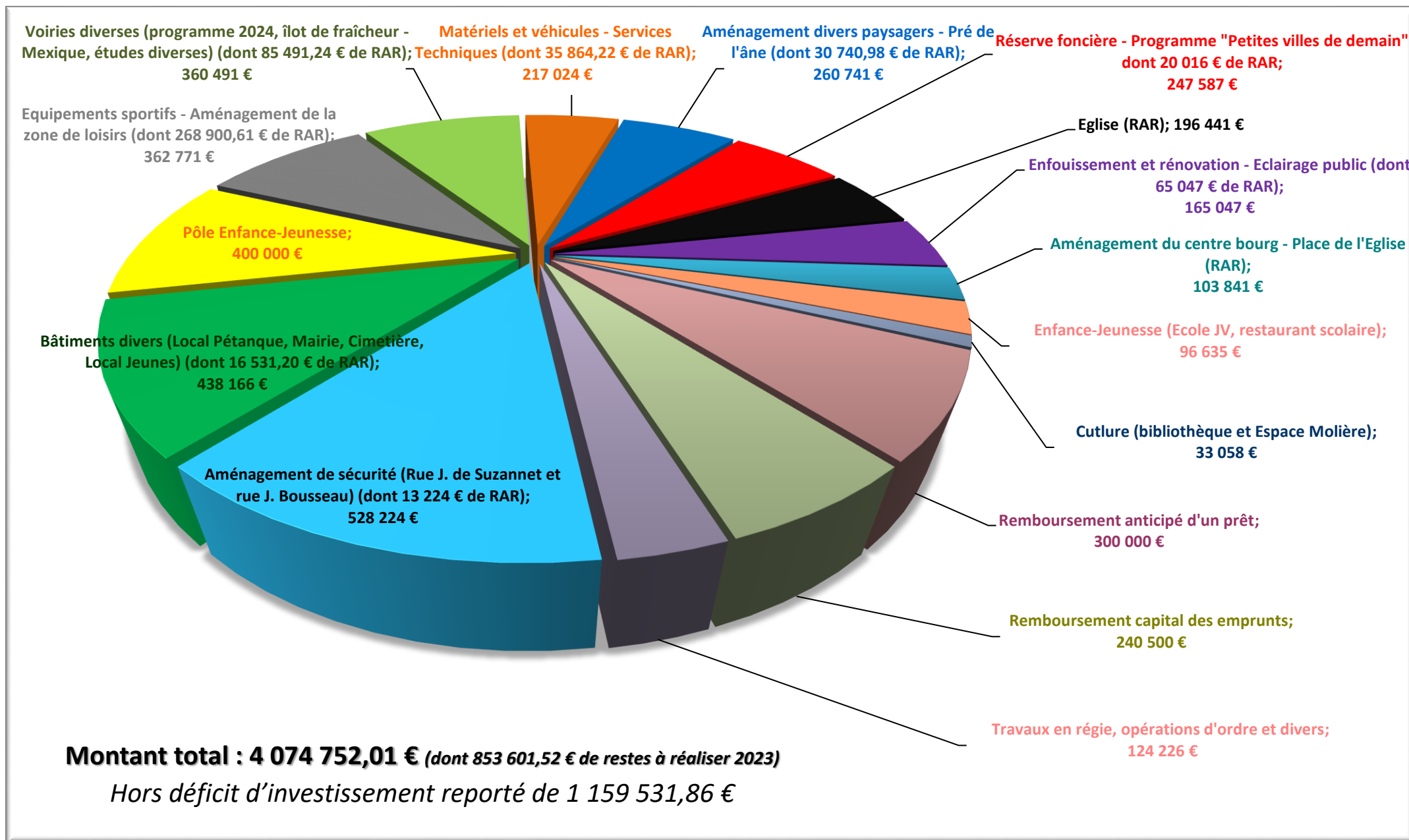


### Autres dépenses

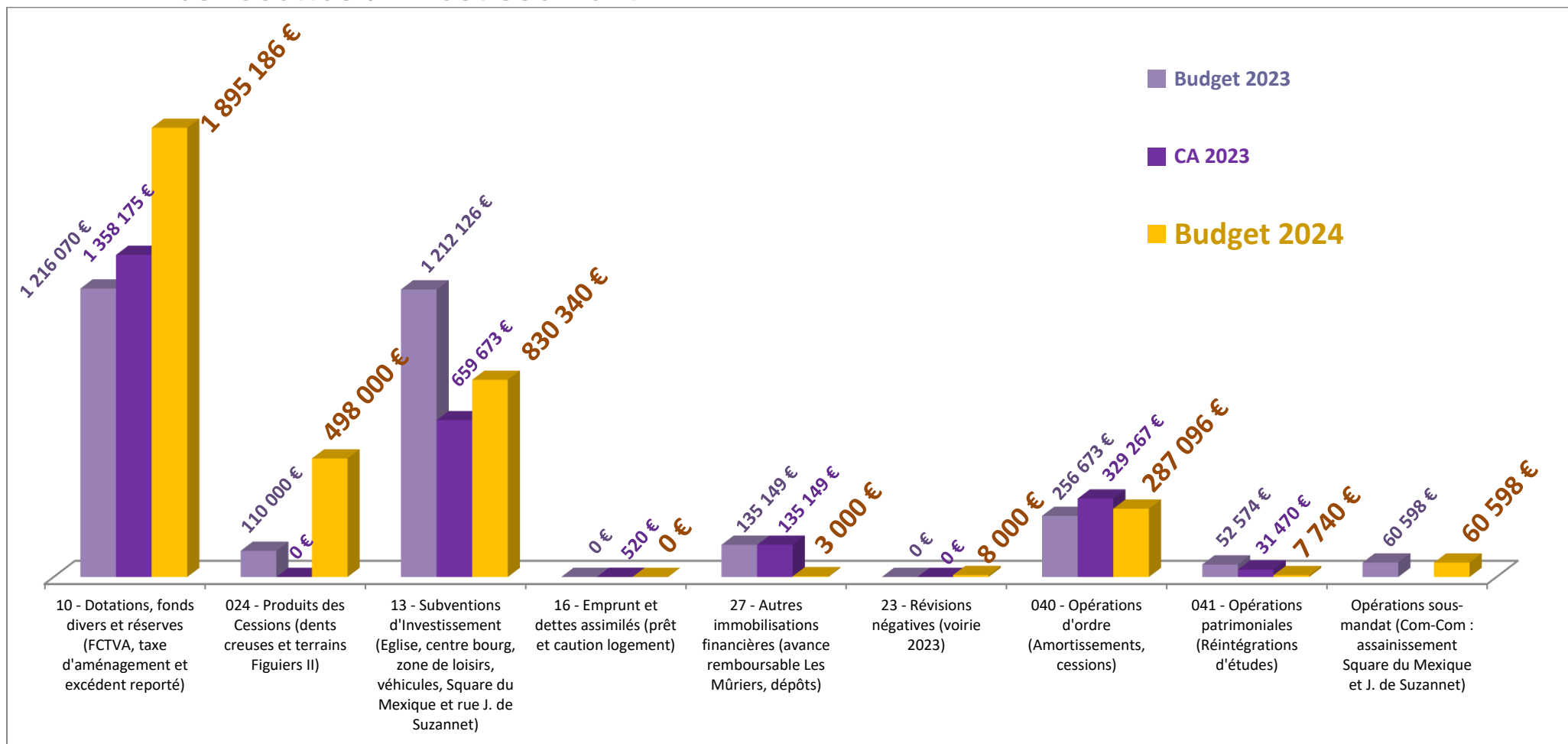


# Le programme des investissements en 2024

Pour 2024, le programme d'investissement est principalement marqué par les aménagements de la rue Jean de Suzannet et du Pré de l'âne, la construction du Pôle Enfance-Jeunesse, la réhabilitation du local de la Base Nautique, l'acquisition de véhicules pour les services techniques, des études diverses ; notamment sur la rue Jacques Bousseau et la Place des Martyrs.



## • Les recettes d'investissement



Les investissements sont financés principalement par **l'autofinancement maintenu à un niveau très élevé** (1 495 186 €) et par diverses recettes d'investissement (*nouveaux engagements et reports de l'année précédente*) :

- le FCTVA et taxe d'aménagement pour près de 400 000 € ;
- le **produit des cessions** pour un montant de 498 000 € comprenant la vente du tracteur et les cessions des terrains des dents creuses et de la 2<sup>ème</sup> tranche des Figuiers ;
- les **restes à réaliser** de l'exercice 2023 pour un montant de 517 948 € (*les subventions du Département et de la Région pour la restauration de l'église, la subvention de la Région pour l'aménagement de la Place de l'Eglise et de la rue de Lattre, la subvention de l'Agence Nationale du Sport pour l'aménagement de la zone de loisirs et des subventions diverses pour l'acquisition d'un véhicule électrique, le Square du Mexique et l'étude pour la construction du Pôle Enfance-Jeunesse*) ;
- la subvention de l'Etat dans le cadre du Fonds d'innovation pédagogique à l'école Jules Verne pour plus de 22 000 € (*financement à 100% de l'investissement*) ;

- la subvention du Leader (13 000 €) et la Dotation des Equipements Territoriaux (44 460 €) pour les acquisitions de véhicules électriques (*voiture et camion-benne*) ;
- le **fonds de concours de la Communauté de Communes** d'un montant de 259 632 € pour les travaux d'aménagement de la rue J. de Suzannet et du Square du Mexique ;

L'équilibre budgétaire est assuré par le virement prévisionnel de la section de fonctionnement pour un montant de 1 644 325 €.

## ■ Vue d'ensemble du budget primitif 2024

FONCTIONNEMENT				
		Depenses de la Section de Fonctionnement	Recettes de la Section de Fonctionnement	
FONCTIONNEMENT	VOTE	Crédits de Fonctionnement votés au Budget 2024	3 983 100,71 €	3 320 517,00 €
			+	+
	REPORTS	002 Résultat de Fonctionnement reporté		662 583,71 €
		=	=	
		<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>3 983 100,71 €</b>	<b>3 983 100,71 €</b>
INVESTISSEMENT				
		Depenses de la Section d'Investissement	Recettes de la Section d'Investissement	
INVESTISSEMENT	VOTE	Crédits d'Investissement votés au Budget 2024	3 221 150,49 €	4 716 336,24 €
			+	+
	REPORTS	Restes à Réaliser de l'exercice 2023	853 601,52 €	517 947,63 €
			1 159 531,86 €	
		=	=	
		<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>5 234 283,87 €</b>	<b>5 234 283,87 €</b>
		<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>9 217 384,58 €</b>	<b>9 217 384,58 €</b>

## II. Budgets annexes

### ▪ Le budget annexe « Locations Diverses »

Dépenses de Fonctionnement	Budget 2023	CA 2023	Budget 2024	Recettes de Fonctionnement	Budget 2023	CA 2023	Budget 2024
011 - Charges à caractère général ( <i>Eau, Electricité, Fournitures, Entretien, Divers, Redevance incitative</i> )	21 432,73 €	21 370,45 €	24 845,00 €	74 - Subvention Commune	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
012 - Charges de personnel	5 000,00 €	4 840,00 €		75 - Revenus des immeubles (locations de la salle)	17 000,00 €	16 235,60 €	22 683,52 €
66 - Charges financières	6 500,00 €	4 703,17 €	4 576,58 €	002 - Excédent de fonctionnement antérieur reporté	9 582,73 €		1 363,06 €
67 - Charges spécifiques ( <i>remboursement</i> )	210,00 €	208,33 €	100,00 €				
65 - Autres charges de gestion courante	100,00 €						
042 - Dotations aux amortissements	3 358,19 €	3 358,19 €	3 588,19 €				
021 - Virement Section d'investissement	9 981,81 €		10 936,81 €				
<b>TOTAL</b>	<b>46 582,73 €</b>	<b>34 480,14 €</b>	<b>44 046,58 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>46 582,73 €</b>	<b>36 235,60 €</b>	<b>44 046,58 €</b>

Dépenses d'Investissement	Budget 2023	CA 2023	Budget 2024	Recettes d'Investissement	Budget 2023	CA 2023	Budget 2024
21 - Immobilisations corporelles ( <i>renouvellement vaisselle</i> )			1 190,00 €	023 - Virement section de fonctionnement	9 981,81 €		10 936,81 €
16 - Remboursement du capital	13 340,00 €	13 333,32 €	13 335,00 €	10 - Excédent de fonctionnement	11 803,16 €	11 803,16 €	9 975,13 €
001 - Déficit d'investissement reporté	11 803,16 €		9 975,13 €	040 - Dotations aux amortissements	3 358,19 €	3 358,19 €	3 588,19 €
<b>TOTAL</b>	<b>25 143,16 €</b>	<b>13 333,32 €</b>	<b>24 500,13 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>25 143,16 €</b>	<b>15 161,35 €</b>	<b>24 500,13 €</b>

**Les charges de fonctionnement** de la salle Emeraude **sont en hausse par rapport à 2023**. Cette hausse significative en 2024 est principalement due à la **poursuite de l'augmentation des prix de fourniture d'électricité et de gaz** pour les bâtiments communaux et la **hausse des dépenses d'entretien de la salle** (plomberie, électricité).

La subvention du budget général est maintenue à son niveau habituel, soit 20 000 €, notamment pour financer le remboursement de l'emprunt.

**La prévision des revenus de locations de la salle** est revenue à un niveau équivalent à celui de 2019 (*avant Covid-19*).

En investissement, le renouvellement de la vaisselle est prévu pour 1 190 €.



## ▪ Le budget annexe « Lotissement Les Figuiers »

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<b>Budget Primitif 2023</b>	<b>1 352 881,33 €</b>	<b>1 352 881,33 €</b>	<b>1 400 000 €</b>	<b>1 400 000 €</b>
<b>Compte administratif 2023</b>	<b>219 465,31 €</b>	<b>217 843,55 €</b>	<b>61 543,55 €</b>	<b>200 312,48 €</b>
<b>Budget Primitif 2024</b>	<b>1 547 959,57 €</b>	<b>1 547 959,57 €</b>	<b>2 350 000 €</b>	<b>2 350 000 €</b>

Le budget annexe « Lotissement les Figuiers » intègre pour cette année 2024 :

- Le solde des travaux d'aménagement du lotissement de la 1<sup>ère</sup> tranche ;
- Les travaux d'aménagement et d'extension des réseaux et branchements (Sydev, Télécom) de la 2<sup>ème</sup> tranche pour 905 168 €;
- Les travaux d'aménagement de la maisonnette ;
- Les missions de maîtrise d'œuvre ;
- La vente des terrains restants de la 1<sup>ère</sup> tranche pour un montant de 66 650 € (2 lots réservés) ;

Le prêt à court terme d'1 million d'€ sera remboursé cette année. En attendant la commercialisation de la 2<sup>ème</sup> tranche, un nouveau prêt est inscrit au budget pour équilibrer le budget.